

## **Note d'information sur la mise en œuvre du projet**

Nantes, 13 juillet 2022

### **Intitulé de l'opération Animation Plan de maîtrise du Sanglier en Loire-Atlantique**

#### **1. Contexte :**

Le préfet a réuni, le mercredi 11 mars 2020, l'ensemble des acteurs du territoire pour identifier des actions concrètes qui doivent être mises en œuvre pour prévenir et réguler les populations de sangliers. La protection de la biodiversité l'exige. Les partenaires présents ont également convenu des mesures de chasse applicables qui seront mises en œuvre dans un souci, réaffirmé, de protection du milieu vivant.

Les actions ainsi identifiées doivent permettre d'enrayer la progression des populations de sangliers qui causent des dégâts considérables aux cultures et sont source de risques pour la sécurité routière et ferroviaire.

Le préfet a rappelé, à chacun, que la gestion des populations de sangliers dépassait le monde de la chasse.

À l'issue de cette réunion, les principales actions concrètes sont :

- L'anticipation de la période de chasse du sanglier, déjà prolongée jusqu'à fin mars 2020, dès le 1er juin en battue, à l'affût et à l'approche. Ainsi, le sanglier est chassable du 1er juin au 31 mars ;
- La reconduction du classement du sanglier en Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD), qui permet, en particulier, l'intervention dans les réserves de chasse ;
- Le développement de la cage-piège dans les secteurs présentant des enjeux en termes de sécurité ou de biodiversité ;
- Le déploiement de la chasse particulière pour permettre des interventions ponctuelles au moment des semis agricoles ou encore pendant les chantiers de récolte ;
- L'instauration d'un plan de gestion par la fédération départementale des chasseurs pour mieux connaître les territoires non chassés et accentuer les prélèvements dans ces zones ;
- La meilleure gestion des délaissés routiers et ferroviaires, ainsi que des zones de friches ;
- L'identification des modalités d'intervention dans des secteurs riches en termes de biodiversité.

Par ailleurs à cette date, les acteurs ont confirmé la nécessité de déployer, de manière plus active, le plan d'action pour la gestion du sanglier signé en 2016 en contribuant au recrutement d'un animateur dédié.

## **2. Prise de poste :**

Le 1<sup>er</sup> Juin dernier, Alexis Néron chargé de mission « plan de maîtrise du sanglier » a intégré les locaux de la FDC 44 afin de répondre à la demande du préfet ainsi qu'à celle de l'ensemble des acteurs présents le 11 mars 2020. Il est et sera au service de l'ensemble des parties (Communes, Communautés de communes, Conseil départemental 44, DDTM, Syndicats agricoles, SNCF, Cofiroute, DIROuest, SDIS44 et Gendarmerie), collaborant à la bonne mise en place du projet. Son travail sera de collecter et de centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce sanglier que vous pourrez lui faire remonter. Il devra, suite à cela, synthétiser et analyser l'ensemble des données recueillies.

En effet, à compter de ce jour, il devient votre interlocuteur principal en ce qui concerne les problématiques sanglier que vous pourrez rencontrer sur vos communes ou dans le cadre de vos missions.

### **2.1. Collecte de l'ensemble des données disponibles**

Quelles informations le concernent ?

Afin de mieux analyser les causes et conséquences de la présence du sanglier dans les zones où il engendre des problématiques de dégâts ou de sécurité, il est important de centraliser et synthétiser l'ensemble des données disponibles.

Ainsi, il collectera :

- Les plaintes des particuliers auprès des mairies ;
- Les plaintes des mairies auprès de la Préfecture ;
- Les plaintes des agriculteurs auprès des syndicats agricoles ;
- Les dossiers de dégâts agricoles auprès de la FDC44 ;
- Les informations liées aux collisions routières et ferroviaires auprès du CD44, de Cofiroute, des services de la gendarmerie et de la SNCF.

Une fois ces éléments récoltés, il lui faudra générer une analyse spatio-temporelle, afin de cibler précisément les zones problématiques et ainsi prioriser les enjeux et les secteurs géographiques.

Ces données doivent être continuellement mises à jour et des synthèses semestrielles seront présentées et partagées à tous les acteurs concernés.

Une fois les faits établis et cartographiés, il conviendra d'en déterminer les causes. Pour cela, il faudra à l'aide des éléments cartographiques de la FDC44, en déterminer les causes.

Il sera également essentiel d'alimenter une base de données cartographiques des zones refuges connues, des délaissés routiers et ferroviaires, ainsi que des réserves foncières publiques. Cette base sera alimentée par les retours terrain des agriculteurs, estimateurs de dégâts agricoles, chasseurs et techniciens de la FDC44 en plus de retours de la part des collectivités et de leurs administrés.

Ainsi, il sera alors possible d'identifier, plus précisément, les secteurs géographiques sur lesquels il faut engager des actions de régulation ciblées.

Ce travail important de centralisation et de traitement de l'information est le prérequis à une action efficace et rationalisée pour réduire les problématiques liées au développement du sanglier en Loire-Atlantique.

## 2.2. Mobiliser l'ensemble des partis prenants

L'animateur ne doit pas être seulement un spectateur et un commentateur de la situation du sanglier en Loire-Atlantique. Il doit avoir pour mission et compétence de mobiliser, via la FDC44, les chasseurs afin qu'ils augmentent la pression de chasse ou qu'ils fournissent des informations utiles à la compréhension de la situation.

Il sera en capacité, en lien avec la DDTM44, de commanditer des actions de régulation administratives (battues, piégeages, tirs de nuit...), quand il juge que seule l'action du monde de la chasse n'est pas suffisante ou efficiente.

Il est indispensable que l'animateur soit identifié dans chaque organisme, afin qu'il devienne le relai de terrain et apporte les réponses les plus adaptées à la demande et à la problématique des élus locaux.

Il semble utile d'intensifier, après la phase d'analyse dans les communes les plus impactées par le sanglier, des comités cynégétiques locaux. Ces réunions, qui réunissent autour d'une même table les acteurs cynégétiques, agricoles d'une commune mais aussi la louveterie, la DDTM, l'OFB et tous autres acteurs en lien avec les problématiques rencontrées. Ceci est essentielles au bon déroulement des mesures de régulations à engager sur la commune impactée. Sur invitation du maire de la commune, ces réunions doivent être animées par une personne compétente sur les problématiques de chasse et agricoles, le Chargé de Mission y trouvera donc ici toute sa place.

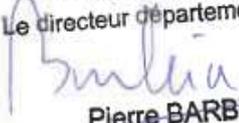
Ces réunions feront l'objet de comptes-rendus et de suivi des actions mises en œuvre et de leurs résultats. Ces informations viendront s'ajouter à l'ensemble de données recueillies par l'animateur du plan de maîtrise sanglier. **L'efficacité d'une telle animation repose sur l'engagement de toutes les parties prenantes à transmettre régulièrement les informations et actions réalisées auprès de l'animateur. Il doit être reconnu comme une personne au service de tous et non comme faisant partie d'une structure unique.**

- **Coordonnées** : Mr Néron Alexis

**07.84.31.25.55**

02.40.89.34.54

[aneron@chasse44.fr](mailto:aneron@chasse44.fr)

Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer,  
Le directeur départemental adjoint  
  
Pierre BARBÉRA

**Thierry LATAPIE-BAYROO**

Le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs  
de Loire-Atlantique

  
**Dany ROSE.**